

RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1998 B 00358
Numéro SIREN : 420 310 567
Nom ou dénomination : A.W.F.

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000060

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LE HAVRE**



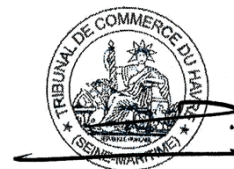
334568

Dénomination : A.W.F.
Adresse : 32 rue Marcel Paul 76600 le Havre -FRANCE-

n° de gestion : 1998B00358
n° d'identification : 420 310 567

n° de dépôt : P2019/000060
Date du dépôt : 24/09/2019

Pièce : Ordonnance du Président



334568



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

ORDONNANCE

Nous, Christelle BETREMIEUX, Présidente du tribunal de commerce du Havre,
Assistée de Maître Pierre-Philippe CHASSANG, Greffier Associé de la SELARL
CHASSANG – LE PAGE,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A.W.F. 32 rue Marcel Paul 76600 LE HAVRE RCS Le Havre 420 310 567

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de
Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2019

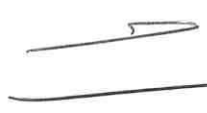
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2018 de La SAS A.W.F. 32 rue Marcel Paul 76600 LE HAVRE RCS
Le Havre 420 310 567 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Le Havre, le 24/09/2019

Le Greffier associé,
Pierre-Philippe CHASSANG

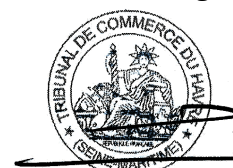
La Présidente du tribunal de commerce
Christelle BETREMIEUX



Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.6 € TTC (23.92 € HT – 4.78 € TVA – 5.9 € débours)



Pour expédition certifiée conforme à l'original



A.W.F.

S.A.S. au capital de 180.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 32, Rue Marcel Paul
76600 LE HAVRE
RCS LE HAVRE 420 310 567

Requête à Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce du HAVRE

Le soussigné :

Monsieur Charles Alexandre KEITA,

Agissant en qualité de Président de la Société AWF,

Société par Actions Simplifiée au capital de 180.000 Euros, dont le siège social est situé 32 rue Marcel Paul – 76600 LE HAVRE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 420 310 567,

A l'Honneur de vous exposer :

Que la Société « **A.W.F.** » a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le **31 décembre 2018**,

Que les comptes annuels dudit exercice n'ont pas été approuvés dans le délai de SIX (6) mois prévu à l'Article L.225-100 du Code de Commerce, soit au plus tard le 30 juin 2019.

► En effet par Ordonnance Présidentielle du Tribunal de Commerce du HAVRE en date du 12 juillet 2019, le délai pour l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2018 a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2019.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

Qu'en effet, le bilan finalisé n'a pas pu permettre au Commissaire aux Comptes, dans le délai qui lui est octroyé légalement, d'établir ses rapports. En conséquence, les associés n'ont pu être convoqués dans les délais.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur Le Président, de **proroger jusqu'au 31 DECEMBRE 2019** le délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé seront soumis à l'approbation des associés de la Société **A.W.F.**

Fait au HAVRE

Le 9 SEPTEMBRE 2019

M. Charles Alexandre KEITA

Président

